

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 20 septembre 2012

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 20 septembre 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de Bersaillin sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Auguste HERZOG, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Jean-Marie BAILLY, Bruno FAS, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Eric PICHEGRU, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, André JOURD'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Catherine CATHENOZ, Jean SONNEY, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Bruno JOUHAM, Guy AUBERT, Marie-Colette VUILLERMET, Pascal FOUGERE, Daniel BARBE, Catherine REYBIER, Dominique BOICHUT.

Étaient Excusés : Yves DECOTE, Frédéric LAMBERT (Vice-Présidents), Brigitte DELACROIX, Daniel DURET, Lionel PREVOT, Monique BALLERY, Eric TOURNEUR, Christel FAGOT, Jocelyne REVERCHON, Armande REYNAUD, Stéphane MACLE, Andrée ROY, Nicolas VESCOVI, Annie PERRIER, Pascal LOUREIRO, Claude REBOURG, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Étaient absents : Gérard DOUDIER, Robert LACROIX, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Michel BONTEMPES.

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine MARCELIN.

★ ★ ★ ★

Monsieur Jean-Paul BUCHET, Maire de Bersaillin, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Hors séance : présentation du fonctionnement de l'ADMR par son Président, Monsieur DURET.

NDLR : en séance, Monsieur Gérard DOUDIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Or, après vérification, il apparaît que Monsieur DOUDIER était absent. La signature face à son nom était en fait le débordement de la signature du dessus. Le nom du secrétaire de séance figurant dans les extraits de délibération a donc été remplacé par celui de Monsieur MARCELIN Antoine qui siégeait effectivement.

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président :

- **Marché de maîtrise d'œuvre type MAPA pour les travaux de chauffage au Moulin de Brainans** avec le bureau d'études Fluitec pour la somme de 3 850€ HT en date du 25 mai 2012
- **Marché de maîtrise d'œuvre type MAPA avec BE Berest (mandataire) et Drapier pour la requalification du camping** au prix de 14 625,00€ HT

- **Marché de fourniture et pose de portes extérieures au Moulin de Brainans** pour isolation thermique et sécurisation du lieu avec entreprise Ducrot pour un montant de 6 980€ HT
- **Marché de travaux type MAPA pour la rénovation du chauffage du Moulin de Brainans** avec l'entreprise EIMI pour la somme de 35 587,80€ HT signé le 5 juillet 2012. Un avenant en cours porte sur la somme de 7 636,90€ HT et correspond au remplacement de pièces défectueuses suite aux essais de remise en eau de l'installation de chauffage faite en juillet.
- **Marché de prestation d'étude type MAPA pour étude de conformité des travaux de remise aux normes de la piscine** en date du 17 juillet 2012 avec entreprise Socotec pour un montant de 950,00€ HT
- **Contrat de prestation avec ERDF le 14 août 2012 pour déplacement du câble d'alimentation de la piscine** au prix de 512,94€ TTC
- **Marché de prestation de service avec l'entreprise Cartosud pour la réalisation d'un cartoguide** des 220 kms de sentiers de randonnée PDIPR pour un montant de 5 408,32€ TTC
- **Marché de fourniture de gaz propane pour chauffage du Moulin de Brainans** avec l'entreprise Antargaz en date du 4 septembre 2012 au prix de 850€ HT/Tonne sur une estimation de 12 tonnes. Le réservoir est mis à disposition gracieusement et le fournisseur verse une prime commerciale de 2 000€ HT.
- **Marché de travaux de dépollution du site de Montholier** avec l'entreprise VALGO pour la somme de 47 515,75€ HT sans l'option remblais de réemploi qui seront prélevés sur le chantier d'assainissement de la rue Jean Jaurès à Poligny sous réserve de leur caractère inerte.
- **Commande de panneaux de signalétique pour la zone Grimont Sud**, de panneaux de rue, de bancs et poubelles pour la liaison douce, d'épingles de protection pour les coffrets électriques de Velours 2 auprès de l'entreprise JPP pour un montant total de 3377,70€ HT.
- **Réalisation d'un plan topographique du camping** par le Cabinet Colin en vue des travaux de requalification pour un montant de 3590€ HT
- **Mise à disposition d'un terrain à RFF** au lotissement « Champs de la Marne » pour la somme de 525€ HT/mois pour implantation de la base vie pendant la durée des travaux de modernisation de la « ligne du Revermont entre Mouchard et Passenans ».

2. Adoption du procès-verbal de séances de Conseil du 24 mai 2012. et du 19 juin 2012.

Le procès-verbal de séances du 24 mai 2012 et du 19 juin 2012 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Environnement.

Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, présente les questions environnementales en l'absence de Monsieur Yves DECOTE, excusé. Ces différents dossiers ont été examinés par la Commission Environnement le 12 septembre 2012.

3.1. Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif : actualisation juridique.

Il convient de modifier le règlement du SPANC en intégrant les évolutions liées aux arrêtés ministériels du 7 mars et du 27 avril 2012 qui fixent les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif et les modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations, permettant notamment d'imposer à leurs propriétaires un délai impératif de mise aux normes en cas de non-conformité avérée.

Répondant à plusieurs membres du Conseil qui s'interrogent sur la possibilité de faire appliquer la nouvelle réglementation, il est précisé que le Président dispose d'un pouvoir de police spécifique au SPANC. Les difficultés d'application de la réglementation sont cependant mises en évidence.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement du SPANC modifié tel que présenté. Autorisation est donnée au Président de signer toutes pièces afférentes.

3.2. Présentation du rapport annuel d'activité 2011 du SYDOM et du SICTOM de Champagnole.

Le rapport annuel est présenté aux membres de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité 2011 du SYDOM et du SICTOM de Champagnole et charge le Président d'en assurer la diffusion.

3.3. Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif 2011.

Le rapport annuel est présenté aux membres de l'Assemblée. Le service devrait être à l'équilibre financier à la fin de l'année 2013, conformément à la loi qui donne un délai de 4 ans pour réaliser l'équilibre du budget SPANC.

Il est précisé que l'ordre de passage des communes a été fixé suite à une enquête menée fin 2010 dans toutes les communes et qui a permis de définir les priorités d'intervention.

Diverses observations sont faites relativement à la difficulté d'appliquer des mesures coercitives vis-à-vis des propriétaires en cas de non respect de la réglementation.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, de la présentation du Rapport 2011 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif de Grimont et charge le Président d'en assurer la diffusion.

4. Economie.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué, présente les dossiers économiques qui ont fait l'objet d'un examen par la Commission Economie le 11 septembre 2012.

4.1. Cession de terrain à Monsieur HENRIET : délibération complémentaire.

Le visa de l'avis des domaines ayant été omis lors de la délibération CO 038 DE du 24 mai 2012, une délibération complémentaire doit être prise pour la vente d'un terrain enclavé aux abords de la zone Velours 2, qui servira à Monsieur HENRIET pour le stockage de ses matériaux.

La délibération complémentaire est adoptée à l'unanimité, après avoir pris acte de l'observation de Monsieur Roland CHAILLON quant à la topographie du terrain.

4.2. Servitude ERDF sur le parc d'activité « Champs de la Marne ».

Les droits de servitude demandés par ERDF à titre gratuit concernant deux conduites électriques souterraines qui passent sous la parcelle ZI 341 (raquette d'accès au lotissement) et un poste de transformation situé sur la parcelle ZI 343.

Le Conseil Communautaire accepte la servitude à l'unanimité et donne délégation au Président pour signer l'acte authentique de convention de servitude.

4.3. Approbation du permis d'aménager du parc d'activité « Velours 3 ».

Le projet d'aménagement du parc Velours 3 est en phase de finition et le permis d'aménager va pouvoir être déposé. Une approche environnementale de l'urbanisme a défini les principales caractéristiques du projet pour une meilleure intégration dans son contexte environnemental.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR souligne l'antinomie entre la nécessité de diminuer l'extension des zones industrielles et l'impératif d'infiltration sur place souligné par l'AEU qui limite les surfaces des bâtiments et parkings sur chaque parcelle.

Monsieur Bruno FAS tient à rappeler que la diminution de la surface des terres agricoles posera un problème d'alimentation aux générations futures.

Monsieur Dominique BONNET indique que la taille des parcelles a été largement diminuée par rapport aux pratiques antérieures et qu'elles sont cédées en fonction de la surface des bâtiments à construire. Il ajoute que la question du prix des terrains sera abordée lors d'un prochain Conseil en 2013. Plusieurs variables sont proposées par les membres du Conseil : surface imperméabilisée autorisée, gradation du prix en fonction de la surface demandée, etc. Monsieur Roland CHAILLON ajoute que les propriétaires sont tentés d'acquiescer davantage de terrain lorsque le prix est faible.

Le projet d'aménagement et le dépôt du permis d'aménager sont adoptés à l'unanimité.

4.4. Création du comité de suivi de la Charte de qualité environnementale de la zone d'activité de Poligny.

L'approche environnementale de l'urbanisme menée sur le parc « Velours 3 » a également permis de mettre en lumière plusieurs chantiers environnementaux qui peuvent être menés sur l'ensemble de la zone. Pour créer cette Charte et assurer sa pérennité et son action, un comité de suivi composé de représentants des collectivités, services de l'Etat et entreprises de la zone doit être créé.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la création du Comité de suivi qui sera présidé par le Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et nomme en son sein ses représentants : Dominique BONNET, Jacky REVERCHON, Bruno FAS, Dominique BOICHUT, Pascal FOUGERE.

4.5. Validation du programme de sondages archéologiques sur le parc Velours 4.

Suite à l'achat de la parcelle ZH 46 à l'ENIL d'une surface approximative de 9 ha, il est nécessaire de prévoir la réalisation d'un diagnostic archéologique avant toute cession ou viabilisation des terrains. Ces sondages concerneront également la parcelle ZH 51, contigüe à la parcelle ZH 46 et permettant son accès depuis la rue Thirode. Elle est aujourd'hui propriété de la Commune de Poligny.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la réalisation des sondages archéologiques sur les parcelles ZH 46 et ZH 51 et donne délégation au Président pour trouver un accord avec la Commune de Poligny pour l'achat de la parcelle ZH 51.

4.6. Cession de la parcelle ZH 361p sur « Grimont Sud » à Immo Mousquetaires et SAS Chevassu.

La parcelle ZH 361p d'environ 3 345 m² située sur le parc « Grimont Sud » intéresse le groupe Immo Mousquetaires qui souhaite y implanter trois cellules commerciales et la SAS Chevassu pour une enseigne de mécanique rapide et changement de pneus.

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la vente de ce terrain au prix de 42 €/m², étant précisé que tous les frais nécessaires à l'aménagement du site sont à la charge des acquéreurs.

4.7. Projet de signalétique économique et administrative sur le territoire de Grimont.

Il est fait présentation du projet d'étude et d'implantation d'une nouvelle signalétique sur le territoire de Grimont. Cet investissement concernera les zones d'activité, mais aussi l'ensemble des villages de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet et le lancement de la consultation d'entreprises pour la signalétique de Grimont.

5. Affaires générales et finances.

Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué, présente les différents points inscrits à l'ordre du jour. Ils ont fait l'objet d'un examen attentif par la Commission des Finances et des Affaires Générales le 13 septembre 2012.

5.1. Exonération de CFE (cotisation foncière économique) pour les entreprises cinématographiques réalisant moins de 450 000 entrées par an et labellisées « art et essai » par le Ministère de la Culture.

Le cinéma de Poligny « Cinécomté » remplit les conditions et a fait une demande d'exonération.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de l'exonération à compter du 1^{er} janvier 2013, au motif qu'il s'agit d'une exploitation en Délégation de Service Public et par geste de solidarité avec la commune de Poligny propriétaire.

Monsieur Jean Louis DUFOUR suggère que l'entreprise répercute cette exonération sur le prix du billet.

5.2. Exonération de CFE en faveur des entreprises de spectacles vivants en application de l'article 1464A du CGI.

La proposition de Messieurs Jean-Louis DUFOUR et Roland CHAILLON d'exonérer à 100% les entreprises de spectacles vivants du territoire compte tenu du fait qu'elles sont subventionnées par l'Etat ou les collectivités territoriales ne recueille que 4 voix sur 45.

La proposition du Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont d'exonérer à hauteur de 50% est adoptée à la majorité.

5.3. Réduction de la base minimum de CFE.

Après examen, l'Assemblée décide, à l'unanimité, de ne pas instaurer de réduction de la cotisation minimum de la CFE.

5.4. Exonération de TEOM aux assujettis à la redevance spéciale des gros producteurs de déchets assimilés ménagers.

Comme chaque année, le Conseil Communautaire exonère de TEOM les entreprises, commerces...qui conventionnent avec les SICTOM pour un assujettissement à la redevance spéciale en raison de gros volumes. Sont également concernés les entreprises qui évacuent ces gros volumes par filière spéciale : la décision est prise à l'unanimité.

5.5. Remboursement par anticipation de l'emprunt afférent à l'acquisition du site des Plâtrières.

Compte tenu de la faible économie qui serait générée par un remboursement anticipé, compte tenu de l'impact de cette mesure sur les réserves de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, des conditions actuelles de prêt par les organismes bancaires, il est décidé, à l'unanimité, de ne pas réaliser maintenant le remboursement anticipé et de déléguer le Vice-Président Délégué aux Finances pour réaliser l'opération s'il le juge opportun d'ici fin 2013.

5.6 L'Assemblée prend acte de l'existence du rapport de la CLETC et charge le Président de le transmettre aux 30 maires du territoire en vue de délibération des conseils sur les montants des transferts de charges afférents à la compétence « aménagement hydraulique » et à l'extension du périmètre; et ce dans un délai maximum de 3 mois.

5.7. Instauration et composition d'un groupe technique en charge du suivi du contrat de rivière Orain.

Lors des réunions de la CLETC, la demande de création d'un groupe de travail spécifique contrat de rivière Orain avait été exprimée. Il est rappelé que toutes les décisions d'exécution du contrat de rivière doivent être validées par le comité de rivière Orain (qui comprend les différents partenaires financiers). Le rôle du groupe de travail est donc consultatif.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de la création et de la composition du groupe de travail : Bersaillin, Biefmorin, Brainans, Buvilly, Colonne, Montholier, Neuville, Oussières, Poligny (2 représentants), Villersérine, Villers-les-Bois, soit 11 ou 12 personnes, la coordination est assurée par 2 Vice-Présidents : le Maire de Tourmont également Délégué aux Finances et Affaires Générales, et le Maire d'Aumont Délégué à l'Environnement. Le coordinateur disponible siègera au comité de pilotage et au comité de rivière en qualité de représentant de la

Communauté de Communes du Comté de Grimont. En outre siègeront le Président de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et la Directrice.

Le rôle du groupe de travail est le suivant : prendre une connaissance précise des objectifs, des enjeux et du programme d'actions du contrat de rivière, définir une stratégie à court et moyen terme en fonction des enjeux et des capacités sur le territoire, débattre avec l'animateur du contrat de ses propositions et établir chaque année le programme d'actions de l'année suivante en fonction des priorités posées par le contrat, recenser les informations relatives aux territoires impactés par les actions (changement de propriétaire ou d'exploitant, travaux en cours sur le foncier...), être un maillon opérationnel entre l'EPTB et les différents maîtres d'ouvrage, publics ou privés.

Réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR : le contrat de rivière comporte des opérations d'assainissement collectif.

5.8. Délégation au Bureau et au Président.

En l'absence de précision, les montants fixés dans les délibérations précédentes sont considérés comme des montants TTC, ce qui est un peu juste pour certaines opérations.

L'Assemblée décide donc, à l'unanimité, de préciser par délibération que les montants sont HT et non plus TTC. Monsieur Roland CHAILLON fait observer que dans le rendu compte d'aujourd'hui portant sur les travaux au Moulin de Brainans, le volume attribué par le Président est supérieur à 50 000€ TTC. Il exprime que la décision présentée ce jour aurait dû être prise plus tôt.

5.9. Attribution de subvention à l'hôpital pour aménagement de l'espace Snoezelen.

Cet espace est dédié aux personnes présentant des troubles cognitifs dont la maladie d'Alzheimer, soit 60% des résidents : il s'agit d'un espace défini qui fait appel aux 5 sens (le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe et le goût) afin de favoriser le mieux être et l'épanouissement des personnes. L'investissement est estimé à 20 000€. Le coût de fonctionnement par mise à disposition de personnels formés est pris en charge par l'établissement.

Une subvention de 1 000€ est attribuée à l'unanimité. Monsieur Jean-Louis DUFOUR qualifie cette demande de révélateur des nouveaux modes de financement du service hospitalier qui sollicite les collectivités publiques.

5.10. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Tourmont pour la restauration du terrain communal qui a accueilli un groupe d'environ 120 caravanes de gens du voyage dans le cadre d'un grand passage. La Communauté de Communes du Comté de Grimont est ainsi solidaire de la commune qui a accueilli un grand passage.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de contribuer à la restauration du terrain à hauteur de 50% d'un maximum de travaux de 1 500€. Le principe d'attribuer un fonds de concours pour les réparations des dégradations à l'occasion des grands passages, soit plus de 100 caravanes, est adopté à l'unanimité.

5.11. Acceptation de 2 fonds de concours des communes de Grozon et Poligny.

La commune de Grozon a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 10 % des dépenses relatives à la dépollution du site de Montholier – site pollué par un transformateur au pyralène situé aux Plâtrières et déplacé par l'association Cenemat. En réponse à Monsieur Roland CHAILLON, Monsieur Gérard BOUDIER répond avoir donné son accord à l'enlèvement du transformateur, ce qui constitue le motif de la décision de fonds de concours par la commune de Grozon. Monsieur CHAILLON exprime le regret que le site internet du tribunal administratif ne donne pas accès aux jugements rendus ce qui aurait permis de connaître les tenants et aboutissants du jugement rendu.

Le Président de la Communauté de Communes fait un point sur l'opération de dépollution : les travaux d'excavation sont actuellement en cours : une 1^{ère} campagne a été réalisée et une 2^{ème} est programmée début octobre.

Par ailleurs, la commune de Poligny attribue une indemnisation de la Communauté de Communes du Comté de Grimont dans l'affaire de pollution de l'Orain par le chlore de la piscine, en sa qualité d'employeur du personnel mis à disposition de la Communauté de Communes : 50% soit 1 250 € d'indemnisation acceptée à l'unanimité.

5.12. Aménagement d'un belvédère sur la commune de Plasne.

Une demande de subvention dans le cadre du programme Leader est faite au titre de l'aménagement d'un belvédère sur la commune de Plasne. A la question de Monsieur Serge DAYET quant à l'accessibilité du belvédère aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes handicapées, Monsieur le Maire de Plasne répond solliciter une dérogation.

5.13. Attribution d'un acompte sur subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme au titre de l'année 2012, dans l'attente de l'examen par la Commission Tourisme et décision du montant définitif par le prochain Conseil :

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'attribuer un acompte de 20 000€.

Questions et informations diverses

➤ Le Président rappelle **l'obligation faite aux collectivités compétentes en matière d'eau potable** (L2224-7-1 du CGCT) : les organismes chargés en direct ou par délégation de la compétence eau potable doivent faire avant fin 2013 un inventaire patrimonial (installations de captage, traitement et distribution) et le transmettre en Préfecture. A défaut, l'Etat, Agence de l'eau... ne verseront plus aucune subvention pour les investissements futurs.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait état de **l'avancement du projet éolien** : le dépôt du permis de construire et du dossier d'implantation d'une installation classée pour l'environnement ont été fait en mai. La DREAL a récemment fait des observations auxquelles le maître d'œuvre va répondre.

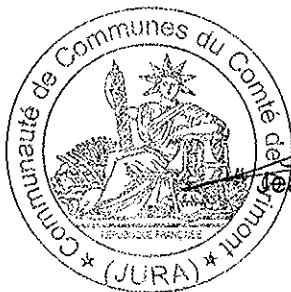
➤ Monsieur Jean LETROUBLON rappelle que les informations communales pour **le bulletin communautaire** doivent être transmises au plus tard semaine 39.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le secrétaire de séance,



Antoine MARCELIN



Le Président,



Jean-François GAILLARD